

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 juin 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

### AFFAIRES COURANTES

[Français]

#### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 22 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

\* \* \*

[Traduction]

#### LOI SUR LA CONCURRENCE COMMERCIALE LOYALE ET LES INVESTISSEMENTS AVANTAGEUX

##### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**M. Steve Butland (Sault Ste. Marie):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un projet de loi au nom du député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Il s'agit de la Loi sur la concurrence commerciale loyale et les investissements avantageux. Ce projet de loi a pour objet de modifier la Loi sur les mesures spéciales d'importation, afin de permettre au Tribunal canadien du commerce extérieur de déterminer si le non-respect de normes internationales reconnues en matière de main-d'oeuvre, d'environnement et de droits de la personne constitue une subvention cachée pour les produits importés au Canada. Lorsque le tribunal détermine que c'est bien le cas, il sera habilité à frapper ces produits d'un droit compensateur égal à la valeur de la subvention cachée.

De plus, ce projet de loi a pour objet de modifier la Loi sur Investissement Canada afin de modifier les prescriptions de résultats sur les investissements étrangers au Canada et de rabaisser à 10 millions de dollars le seuil de l'examen des investissements.

**Le président suppléant (M. Paproski):** À l'ordre, s'il-vous-plaît. Le député doit obtenir le consentement unanime de la Chambre pour demander à présenter un projet de loi au nom de M. Barrett.

Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Il en est ainsi convenu et ordonné.

**M. Butland:** Monsieur le Président, puisque j'ai terminé mon intervention, j'espère qu'on acceptera ce que j'ai déjà dit. Je remercie les députés d'avoir accordé leur consentement.

**Le président suppléant (M. Paproski):** M. Butland, au nom de M. Barrett, demande à présenter le projet de loi C-457, Loi visant à empêcher la concurrence déloyale dans le commerce et modifiant la Loi sur les mesures spéciales d'importation et la Loi sur Investissement Canada en conséquence.

Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Butland propose, au nom de M. Barrett, que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

### PÉTITIONS

#### LES LANGUES OFFICIELLES

**Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

Comme plusieurs d'entre nous le savent, un certain nombre de gens dans notre pays s'opposent à l'idée d'utiliser les deux langues officielles et estiment que cette décision a été prise sans que les Canadiens aient été consultés.

Soixante pétitionnaires de ma circonscription, notamment de Sidney, en Colombie-Britannique, demandent au Parlement d'adopter une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum sur l'utilisation des deux langues officielles, le français et l'anglais, au sein du gouver-